



Conseil local de la Tour d'Auvergne Colombes

CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE

1^{er} trimestre – jeudi 8 novembre 2018

Présents :

- Le directeur de l'école, Président.
- L'équipe enseignante (14 présents).
- La déléguée départementale de l'Education nationale, DDEN.
- La représentante de la municipalité, adjointe au maire de Colombes.
- Les représentants de parents d'élèves (10 présents).
- Invitée : la responsable de l'accueil de loisirs élémentaire de la Tour d'Auvergne.

Le CE a été ouvert par le président de séance avec un tour de table de présentation.

1/ la rentrée : l'équipe, les classes, le réseau, les autres postes : bilan après la rentrée.

- 14 classes, dont 1 CLIS (Classe Locale d'Inclusion Scolaire) et 1 niveau double (CE1 /CM1).
Effectif de l'école : 265 élèves (-15 en 4 ans). Une augmentation du nombre de CP est attendue pour la rentrée 2019.
- Dédoublément des CP à la rentrée 2018 : 4 classes de 12, 13, 13 et 14 élèves. Les enseignantes présentent le dispositif et ses avantages :
 - ✓ Meilleure connaissance des élèves ;
 - ✓ Suivi accru par l'inspection, réunions et entretiens ;
 - ✓ Plus de travail en commun entre les élèves ;
 - ✓ Enseignement repensé : grand groupe, demi-groupe (avec l'enseignant et en autonomie), petits groupes et l'enseignant avec quelques élèves. Les possibilités sont multiples.
 - ✓ Nécessité d'un fort investissement de la part des enseignants ;
 - ✓ Liens créés plus rapidement dans le groupe classe entre les élèves, plus d'entraide, possibilité de plus d'expression orale ;
 - ✓ Séance de 30 min réalisées avec les parents en classe.
- L'école bénéficie encore cette année d'un enseignant en PDMQDC (Plus De Maîtres Que De Classes). Le poste correspond à un projet commun à toute l'équipe enseignante.
 - ✓ Rôle de prévention / anticipation.
 - ✓ Travail sur les fondamentaux de la connaissance et la méthodologie.
 - ✓ Co-intervention en classe ou dans deux classes séparées (l'enseignant dans sa classe, le PDMQDC dans sa salle) ;
 - ✓ Prise en charge de groupes de lecture en fonction des besoins ;
 - ✓ Intervention en CE1 + les CP étant dédoublés, report sur les CE2 + méthodologie scolaire avec les CM2.

L'enseignante continue également son travail pour la rédaction du journal de l'école avec les classes de CM1 et CM2.

Les représentants des parents d'élèves demandent si à la rentrée 2019, avec le dédoublément des CE1, le PDMQDC viendra en soutien aux classes de CM1.

L'enseignante répond qu'à priori le poste sera supprimé à la fin de cette année scolaire.

2/ Le règlement intérieur :

Modifications apportées :

- point V, Hygiène et soin, à la demande des représentants de parents d'élèves, modification apportée : rappel de la procédure d'urgence en cas d'accident scolaire
- point VII, comportement des élèves, modification apportée : notification de l'interdiction des téléphones portables au sein de l'établissement, pour mise en conformité à la loi adoptée le 30 juillet 2018.

Mise au vote du RI → adoption à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

3/ Résultats des élections des parents d'élèves.

Taux de participation : 38,1% (34,8 en 2017).

14 sièges pourvus à la FCPE, seule association de parents présente au sein de l'école.

→ validation à l'unanimité des élections par les membres du conseil d'école.

4/ Des projets de classe/dispositifs CP dédoublés.

➤ 1 classe de CM1 : Bancs publics

- 2 classes de CM1 et classe de CE1/CM1 : « pour redevenir forêt », avec la galerie d'art Manet de Gennevilliers. Travail avec une artiste plasticienne sur les matériaux végétaux. Travail sur les lieux de la ville à végétaliser et avec le parc Lagravère pour des plantations. Un animateur travaille également autour de ce projet avec les enfants présents à l'accueil de loisirs.

Ce projet peut prétendre à un financement départemental de la Caisse d'allocations familiales. Il doit faire l'objet d'une présentation devant une commission par les enfants, les enseignants, le directeur de l'école, mais également des parents. Il y a un travail de préparation assez important en amont.

- 2 classes de CE2 : « école et cinéma » : ce dispositif existe depuis longtemps, il est donc bien rôdé. C'est la première participation d'une classe de l'école.

Les élèves iront gratuitement visionner 3 films. Ces séances seront précédées d'un travail de préparation, autour de lecture, de séances d'écriture et de débats.

Les enseignantes concernées devront suivre 3 formations sur le cinéma au cours de l'année.

- 4 classes de CP : « suivez l'artiste » avec Insula Orchestra.

<https://suivezartiste.com/category/1819/ecole-la-tour-dauvergne-colombes/>

Extrait du site : « Autour d'un musicien d'Insula orchestra, « Suivez l'artiste » propose au public scolaire un parcours ludique, pour **découvrir la musique et le métier d'instrumentiste** à travers différentes disciplines. « Suivez l'artiste » est **une interface entre les élèves, l'enseignant et l'artiste**. Les enfants suivent l'artiste dans ses déplacements et correspondent avec toute l'année. Ateliers en classe, visites thématiques et répétitions ouvertes complètent le parcours pour découvrir l'univers orchestral dans son ensemble. »

Les élèves travailleront ainsi avec une violoniste, autour de chants et de la découverte des instruments de musique. 2 rencontres sont prévues dans l'école et 2 à La Seine Musicale (LSM) à Boulogne. Un blog permet aux élèves de correspondre avec leur marraine.

Le travail de l'année fera l'objet d'une restitution en fin d'année, avec la violoniste ainsi que d'autres instrumentistes. Les enseignantes informent être ainsi à la recherche d'une salle. Elles interpellent l'adjointe au maire pour lui signifier leur étonnement quant au refus du conservatoire. Elles ne demandent ni financement, ni car, seulement la possibilité d'occuper une salle en fin d'année. La ville demande pourtant aux enseignants d'utiliser en priorité les ressources de la commune.

L'adjointe au maire est surprise de ce refus. Elle prend note de la demande.

- Les membres du conseil d'école abordent la **problématique des crédits cars alloués aux classes par la ville** : ils sont clairement insuffisants. Chaque classe dispose par année de 3 crédits de 3 heures dans un rayon de 50 km. Or, compte tenu des conditions de circulation en Ile-de-France, les élèves arrivent bien souvent sur le lieu de la sortie avec du retard, ce qui empêche sur les activités prévues (ex, l'an dernier, une classe est arrivée en retard à l'opéra où le spectacle était commencé depuis un bon moment !) De plus, 2 crédits sont comptabilisés comme une sortie

« à la journée », alors qu'ils correspondent à 6 heures, soit une sortie de 9h à 15h, pose déjeuner comprise.

Les représentants de parents d'élèves disent à l'élue présente qu'ils comprennent que la municipalité demande aux enseignants de prioriser les structures de la ville. Toutefois, le monde ne s'arrête pas à Colombes. De plus, la Tour d'Auvergne étant classée REP, certains élèves de l'école n'ont pas la chance de pouvoir faire des sorties en famille (problématique du coût mais également des transports). Si l'école ne leur permet pas de le faire, ces enfants ne sortent pas de la commune.

L'adjointe au maire indique qu'elle fera remonter ces problématiques en mairie.

5/ Le RASED et les APC : Fonctionnement et prise en charge des enfants

➤ RASED : Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté

Cette année le RASED est composé d'un psychologue scolaire et d'une maitre E (prévention et remédiation). En poste depuis plusieurs années, elle est arrivée cette année à la Tour d'Auvergne où elle sera présente 2 jours par semaine. Équipe enseignante et parents se réjouissent de cette affectation. La maitre E travaillera avec les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Après un travail des équipes en concertation autour des élèves en grande difficulté, les personnels du RASED déterminent comment répondre aux besoins (définition de groupes de besoin ; le temps disponible est également une variable à prendre en compte.)

➤ APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Chaque enseignant doit réaliser 36h réparties sur l'année. Le travail en APC est très varié, il peut être effectué en classe entière autour du projet de classe ou avec quelques élèves, et concerner de la méthodologie comme de la remédiation.

➤ Question des représentants des parents d'élèves : le dispositif Coup de pouce (dédié à l'apprentissage de la lecture en CP) est-il maintenu ? Existe-t-il un besoin par rapport à la prévention de la difficulté, spécifiquement autour de l'apprentissage de la lecture ?

Réponse : pour le moment la municipalité n'a pas indiqué si elle maintiendrait cette aide. Le besoin est bien présent. Le dispositif comprend également des visites en bibliothèque (certains élèves n'y vont jamais), de l'aide aux devoirs, des séances avec les parents, engagés par la signature d'un contrat, qui favorisent l'implication dans la scolarité des enfants.

La DDEN se dit surprise que la ville n'ait pas déjà fait démarrer le Coup de pouce, qui habituellement commence après les vacances d'automne.

6/ Les travaux et les locaux

➤ Travaux effectués pour l'année :

- ✓ Réfection des sanitaires coté infirmerie ;
- ✓ Pose d'une clôture pleine en métal côté gymnase pour éviter les passages. Malgré cela, ce point doit continuer à être l'objet de la vigilance de tous, école comme parents.
- ✓ Câblage Ethernet réalisé durant les congés d'automne, pour accès internet de toutes les classes.
- ✓ Installation à venir d'un 3^{ème} TNI (tableau numérique interactif).

➤ Commandes de matériel pédagogique : budget mairie fournitures scolaires = 44€41 par élève, soit 11 500 € pour l'école. Ce budget sert à l'achat de papeterie, fournitures, manuels scolaires. Il est à noter que l'école bénéficie d'un budget de 20% supplémentaire aux autres écoles, du fait de son classement REP.

➤ Entretien et personnel de service : nouvelle organisation du nettoyage des locaux : service externalisé par marché public, le nettoyage est désormais réalisé le soir. Niveau d'exécution jugé satisfaisant par les enseignants, mais plus de contact avec les personnels en charge du nettoyage, ce qui est dommage.

➤ Toilette : question des représentants des parents d'élèves au sujet des toilettes et de la surveillance. Les toilettes suscitent des problèmes, notamment de propreté, malgré les nombreuses affiches réalisées par les élèves eux-mêmes. Une surveillance est assurée, mais il est recommandé aux élèves d'être accompagné par un camarade pour ne pas se faire embêter.

7/ Les activités périscolaires :

Accompagnement éducatif (le soir pour les devoirs) : 3 groupes d'élèves ont été constitués à la rentrée. Puis un 4^{ème}, suite changement des cota par la municipalité car certaines écoles n'ont plus d'enseignants pour assurer les études suite à la baisse de rémunération horaire.

- 1 groupe de CP travaille avec des animateurs de l'accueil de loisirs (4 adultes pour 10 élèves).
- 3 groupes d'élèves du CE1 au CM2 travaillent avec les enseignants.

Le directeur insiste sur le fait qu'il s'agit d'une étude « surveillée » et non « dirigée ». Il indique que d'ici la fin de l'année, il n'y aura sans doute plus d'enseignants pour encadrer ces temps.

Remarque de la DDEN : la qualité du service est donc diminuée, alors que les parents s'acquittent d'une redevance dont le montant n'a pas baissé.

Accueil de loisirs : partie présentée par la responsable.

- ✓ Changement de l'équipe cette année. 5 animateurs fixes, + 1 à venir.
- ✓ Les temps gérés par ces personnels sont le matin, le midi, le soir, le mercredi, l'étude et les vacances scolaires.
- ✓ Fréquentation : en hausse par rapport à l'année dernière.
 - + 10% le matin et le soir (30 à 40 élèves).
 - Stable le midi (180 à 220 enfants).
 - + 40% le mercredi (60 à 65 enfants)
 - Vacances d'automne : jusqu'à 50 enfants.

Question des représentants des parents d'élèves : les effectifs adultes sont-ils suffisants pour assurer les taux d'encadrement légaux sur ces différents temps ?

Réponse de la responsable : le temps du midi pose problème, avec régulièrement 1 à 2 adultes manquants pour atteindre le taux d'encadrement légal. La municipalité tente de pallier ce manque.

- ✓ CEL : Contrat Educatif local : les activités proposées sont entre autres : théâtre, jeux de société nouveaux, basket, badminton, football, danse, jeux extérieurs, jardinage, jeux traditionnels...

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les envoyer à notre adresse mail :

fcpe.92700tourdauvergne@gmail.com